



Incapacité suite accident du travail

Par **pompier**, le **03/06/2014** à **00:57**

Bonjour,

Je suis en arrêt accident du travail pour troubles psychosociaux depuis janvier 2011, je voudrais connaître la marche à suivre pour monter le dossier de retraite à 60 ans pour incapacité de +20%.

Une pré-visite ou une visite de reprise en 2 fois après consolidation?

A quel moment faire la demande? dès la mise en incapacité?

Et à quel moment faire la reconnaissance en maladie professionnelle?

Merci de votre aide et conseil.